

COMMUNE DE BUSSANG



PLAN COMMUNAL DE DISTRIBUTION D'IODE STABLE

Commune de BUSSANG



Plan Iode remis à jour en aout 2024
Version Finale

Version Publique

Table des matières

Préambule	3
1) La distribution préventive d'iode	4
2) Les comprimés d'iode	6
3) Fiche d'évaluation des besoins	7
4) Déclenchement du plan.....	10
5) Procédure de récupération des comprimés	12
6) Fiche communale de récupération des comprimés d'iode au niveau du point focal	13
7) Message d'alerte à diffuser par les moyens locaux (sonorisation mobile et médias)	14
8) Mise en place de la salle des fêtes, cheminement des administrés et files d'attente.....	15
9) Fiche de distribution aux lieux d'accueil de jeunes déclarés	16
10) Tableau permettant la distribution des comprimés en fonction de l'âge et la composition des membres d'une famille	17
11) Fiche à remettre à chaque adulte individuel ou représentant du foyer familial à son arrivée sur le lieu de distribution ou au domicile	18
12) Fiche à remettre à chaque personne représentant d'une structure collective, à son arrivée sur le lieu de distribution ou à domicile	19
13) Evaluation de la distribution	20
14) Notes	21

Préambule

L'accident nucléaire peut être une fuite de produits radioactifs et, dans la pire des hypothèses, l'explosion du réacteur d'une centrale nucléaire.



Bien qu'il n'existe pas d'installation nucléaire dans les Vosges, le département est concerné par un plan définissant les modalités de stockage et de distribution des comprimés d'iode stable, de par la proximité de la centrale nucléaire de Fessenheim ci-contre).

Dès la survenance d'un accident ou attentat nucléaire susceptible d'entraîner ou entraînant la nécessité d'une distribution de comprimés d'iode à toute la population du département, le Préfet décide du déclenchement du plan "IODE"

Le Maire est chargé d'informer la population et d'organiser la distribution des comprimés d'iode. Le plan communal ci-après a été établi afin d'assurer immédiatement sa mise en œuvre.

L'iode stable sous forme de chlorure de potassium est un médicament qui empêche la fixation d'iode radioactif sur la glande thyroïde en cas d'accident nucléaire. Sa fabrication et sa distribution sont régies par les dispositions du Code de la santé publique.

Le traitement est limité à une prise unique. Dans certains cas seulement, une deuxième prise sera préconisée sur instruction du Préfet.

L'efficacité de la prise doit se faire entre 6 heures avant l'arrivée du nuage et 3 heures après la présence d'iode radioactif dans l'air inhalé.

En application des directives nationales, il sera accordé, lors de la distribution, une priorité aux catégories suivantes :

- Nourrissons
- Enfants
- Jeunes adultes de moins de 25 ans
- Femmes enceintes
- Services d'intervention et de secours



1) La distribution préventive d'iode

UN CONTEXTE

La survenue d'incidents ou d'accidents dans des installations nucléaires a été à l'origine de nombreuses réflexions qui ont conduit les pouvoirs publics à proposer de nouvelles orientations pour la gestion du risque nucléaire.

- la circulaire N°DGS/DUS/DSC/2011/64 du 11 juillet 2011 a pour objet de définir les nouvelles modalités de mise en place des stocks de comprimés d'iodure de potassium ainsi que les conditions de leur distribution à la population.
- Le plan préconisé par la circulaire N°DGS/DUS/DSC/2011/64 du 11 juillet 2011 prévoit une distribution préventive de comprimés d'iode à la population concernée par un éventuel rejet radioactif dans l'atmosphère afin d'éviter les conséquences sur la santé des personnes exposées à ce risque.

DES RISQUES SUR LA SANTE

1) Origine de l'iode radioactif



Les installations nucléaires sont susceptibles en cas d'accident de rejeter dans l'atmosphère des éléments radioactifs en particulier des iodes radioactifs dont le principal est l'**IODE 131**. Les atomes radioactifs émis sont principalement sous forme de gaz ou d'aérosols quand ils sont rejetés dans l'atmosphère : ils constituent le nuage radioactif. Ce radioélément **IODE 131** est le principal facteur du risque radiologique à court terme, encouru par la population exposée du fait de son affinité pour la glande thyroïde.

2) Les effets sur l'organisme humain

La glande thyroïde est une glande endocrine, située chez l'homme à la base du cou, qui sécrète des hormones dont le rôle est indispensable lors de la croissance du fœtus et de l'enfant. Pour fabriquer ces hormones, elle utilise de l'iode stable : **IODE 129**, qui lui est apporté par l'alimentation et dont elle assure une forte captation jusqu'à saturation.

En présence d'une atmosphère contenant de l'iode radioactif **IODE 131**, la glande thyroïde est susceptible de capter cet élément comme l'iode stable **IODE 129** et de le concentrer. Cette fixation perturbe le fonctionnement de la glande et peut être à l'origine de pathologies graves dont des malformations fœtales, des cancers de la glande thyroïde ou de la moelle.

L'accumulation de l'iode radioactif dans la thyroïde dépend de l'état d'activité de la glande et de l'apport alimentaire (oral) en iode stable. L'iode radioactif ne s'accumulera dans la thyroïde que si celle-ci n'est pas saturée en iode stable.

3) La population cible

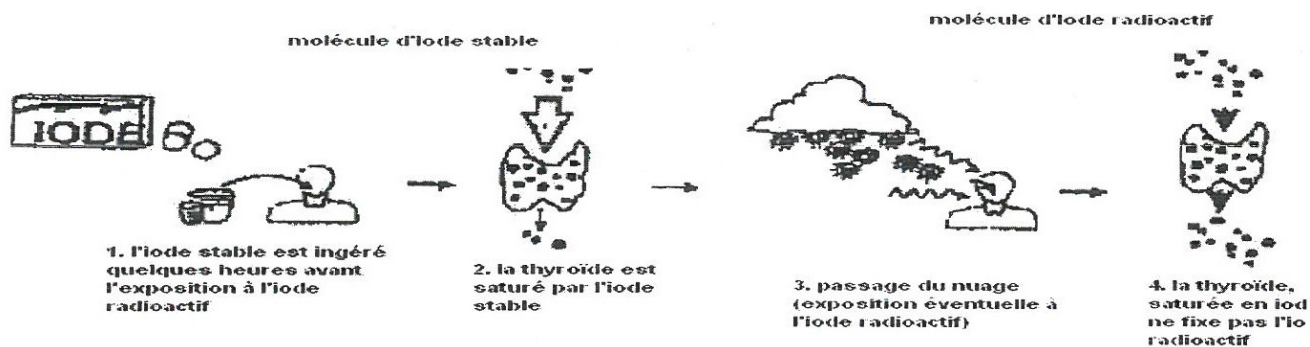
La thyroïde est un des organes les plus radiosensibles de l'organisme en particulier à la période de croissance. **Les populations à risque sont donc: les femmes enceintes, les nourrissons, les enfants, les adolescents et les jeunes adultes.**

UNE PRÉVENTION : DES COMPRIMÉS D'IODE STABLE

POURQUOI ?

L'ingestion préventive de comprimés d'iode stable (IODE 129) permet à la glande thyroïde de concentrer cet iode non radioactif habituel jusqu'à saturation. Les iodes radioactifs inhalés se fixeront peu sur la glande thyroïde et seront éliminés par voie urinaire.

ACTION de l'IODE STABLE



POUR QUI ?

Les femmes enceintes, les nourrissons, les enfants, les adolescents et les jeunes adultes, population à risque, doivent bénéficier en priorité de cette prévention.

COMMENT ?

Des comprimés sécables d'iodure de Potassium à 65 mg/comprimé, par voie orale en une seule prise avec une posologie en fonction de l'âge.

Juste avant ou peu après l'inhalation de l'iode radioactif car le moment de la prise des comprimés d'iode stable après l'accident est fondamental pour assurer une bonne protection.

Grâce à la mise en place d'un stock de proximité de comprimés, en cas d'alerte déclenchée par les pouvoirs publics, les maires distribueront à la population présente sur leur commune au moment de l'alerte, les comprimés d'iode stable dans des lieux définis auparavant.

AUTRES ACTIONS DE PROTECTION

La mise à l'abri le confinement :

La mise à l'abri est une protection efficace contre les effets des radio-éléments qui sont rejetés en cas d'accident nucléaire. Dès l'alerte, il faut rentrer chez soi ou rester à l'intérieur d'un bâtiment en dur, fermer les portes et fenêtres et écouter la radio. Celle-ci diffusera régulièrement des informations sur la conduite à tenir. Il n'est pas nécessaire de boucher les aérations, mais il faut arrêter les ventilations mécaniques.

Ne quittez pas le lieu où vous êtes sans avoir reçu l'autorisation des autorités.

L'évacuation :

Selon l'importance des rejets, l'évacuation peut être nécessaire. Elle est décidée, dans tous les cas, par les autorités publiques.

En cas d'accident nucléaire, ne consommez pas les produits de votre jardin sans l'approbation des autorités.



2) Les comprimés d'iode

1. LA COMPOSITION DU COMPRIME

Composition qualitative : Iodure de potassium

Composition quantitative : 65 mg d'iodure de potassium

Les comprimés d'iode doivent être conservés dans leur emballage d'origine ; à température inférieure à 25°, à l'abri de l'humidité.



2. LA POSOLOGIE

- | | |
|--------------------------------------|---------------------|
| • Adulte et enfant de plus de 12 ans | 2 comprimés de 65mg |
| • Enfant de 3 à 12 ans | 1 comprimé de 65mg |
| • Enfant de 1 mois à 3 ans | ½ comprimé de 65mg |
| • Enfant jusqu'à 1 mois | ¼ comprimé de 65mg |

Les comprimés se prennent en une seule prise par voie orale, dissous dans de l'eau ou du lait.

3. QUAND FAUT-IL PRENDRE CE MEDICAMENT :

Ce médicament doit être pris dans des circonstances exceptionnelles. Il est destiné à prévenir l'accumulation d'iode radioactif dans la thyroïde en cas de rejet radioactif dans l'atmosphère.

Sur instruction des autorités compétentes, la consigne de prendre ce médicament sera diffusée par tout moyen approprié aux populations exposées.

Les contre-indications et les effets secondaires sont rares.

Les personnes allergiques à l'iode et les personnes traitées pour leur glande thyroïde doivent prendre conseil auprès d'un professionnel de santé.



3) Fiche d'évaluation des besoins

Scénario 1 : Journée en semaine (8h - 18h) Résidents et Personnel des entreprises

Scénario 2 : Soir et nuit (18h - 8h), weekend et vacances : Saisonniers

Population Concernée	Adresse du lieu	Scénario 1	Scénario 2
Population Résidente (-44 ans)			
Secteur Nord 74 personnes	Place de la Mairie		10
	Rue de l'Eglise + Bussonrupt		9
	R des Champs Navés + champé		19+4=23
	Impasse des Champs Navés		1
	Rue Maurice POTTECHER		18
	Rue d'Alsace		10
	Rue des Chèvres		2
	Rue du Calvaire		1
Secteur Sud 86 personnes	Impasse des Viaux		0
	Avenue de la Gare		2
	Rue des Sagards		8
	Rue de Lamerey		3
	Route du Tremplin		1
	Lotissement de la Bouloie		7
	Rue de la Paix		10
	Route de la Haitroye		24
	Impasse des Fourmies		2
	Chemin de Noiregoutte		1
	Rue du Breuil		21
	Lotissement du Breuil		5
	Chemin du Petit Breuil		1
	Rue du Gros Pont		1
Secteur Ouest 71 personnes	Rue du Théâtre + République		13+4=17
	Route des Champs Colnot		12
	Route de Chamaka		11
	Rue du 19ème B.C.P.		11
	Rue du 3ème R.T.A.		20
	Lotissement du Pitat		0
Secteur Sauté Larcenaire 44 personnes	Route de Sauté + 4 vents		30
	Rue Alexandre PARMENTIER		2
	Rue du Pommery		5
	Rue de Larcenaire		2
	Rue des Balcons de Bussang		1
	Route du Chaix Barbe		1
	Route du Col du Page		3

Secteur Est 73 personnes	Rue Lutenbacher		30
	Route des Sources + viaduc		18
	Route du Drumont		0
	Route du Charat		4
	Chemin du Pommerey		3
	Route de la Hutte		11
	Rue de Meuselotte		1
	Rue du Chazal		1
	Rue du Séchenat		5
TOTAL POPULATION PRIORITAIRE		100	348
Ecoles			
Ecoles primaire et maternelle	17 Rue du Théâtre	40	
TOTAL ECOLES		40	0
Hôtels / Restaurants			
Hôtel du Tremplin	8 Rue du 3ème RTA	50	30
Auberge Alsacienne	27 Rue d'Alsace	60	24
Ferme Auberge du Drumont	7 Route du Drumont	100	34
TOTAL HOTELS / RESTAURANTS		210	88
Centres de vacances			
Domaine de champé	14 Rue des Champs Navés	50	350
Azureva	Rue de Larcenaire	50	410
TOTAL CENTRES DE VACANCES		100	760
Entreprises			
Casino de Bussang	9 Allée du Casino	150	
SA Semelle Claie	43 Rue Lutenbacher	15	
SAS FOKI	8 Rue Lutenbacher	10	
Scierie Collin Jurassienne	5 Route de la Haitroye	15	
Téléskis de Larcenaire	80 Route de Sauté		200
HANS Coffrage	20 Route de la Haitroye	20	
Fackelmann France	42 Rue du 3ème RTA	40	
Divers commerces	Place de mairie...	15	
Hôpital (personnel)	3 Rue Lutenbacher	20	
Commune de Bussang	2 Place de la Mairie	8	
TOTAL ENTREPRISES		293	200
Salles de spectacles ou repas dansant			
Théâtre du Peuple	40 Rue du Théâtre		1000
Salle du Casino + jeux	9 Allée du Casino		500
Complexe du quartier (repas)	8 Rue du Stade		150
Salle des fêtes	Place de la Mairie		100
Chalet Luc Colin	Chemin de rochelotte		30
Eglise	Rue de l'Eglise		300
Stade Perrin	Rue du Stade		100
TOTAL SALLES DE SPECTACLES		0	2180

Gites de groupe		
TOTAL GITES	50	414
Meublés de tourisme		
TOTAL MEUBLES	100	667
Chambres d'hôtes		
TOTAL CHAMBRES D'HOTES	0	36
TOTAL GENERAL	993	4693



4) Déclenchement du plan

Dès le déclenchement du plan, selon le moment de survenance de l'alerte les personnels communaux seront sollicités pour se rendre au centre de distribution (salle des fêtes).

Ils seront affectés à différentes tâches (diffusion de l'alerte, distribution dans les lieux prioritaires accueillant des enfants : école, CLSH, centre de vacances déclarés, distribution des comprimés sur place)

Nom de l'agent	Fonction
BOZZOLO Marjorie	Secrétaire
CHEVREUIL Eugénie	Adjoint admin.
MOUGEL Joëlle	Adjoint admin.
COLIN Sébastien	Adjoint admin.
	Responsable STM
CLAUDEL Michel	Adjoint technique
CLAUDEL Pascal	Adjoint technique
CUNAT Didier	Adjoint technique
ROCH Arnaud	Adjoint technique
GUILBERT Bruno	Adjoint technique
SUTTER Sébastien	Adjoint technique
AIGUIER Francine	Adjoint technique
CHERVIN Raymond	Adjoint technique

Affectation des personnels et actions à réaliser pour chaque poste :

Distribution des comprimés dans les lieux d'accueil des enfants :

- Mme Francine AIGUIER
 - ☞ Faire compléter la **fiche 9) Fiche de distribution aux lieux d'accueil de jeunes déclarés** auprès du poste 3 « collectivités »,
 - ☞ Retirer le nombre de **fiches « collectivités » 12)** en fonction du nombre de lieux occupés,
 - ☞ Retirer les comprimés et faire la distribution sur site.

Diffusion de l'alerte :

- M. Didier CUNAT
 - ☞ Faire compléter la **fiche 7) Message d'alerte**,
 - ☞ Le message devra être diffusé autant que possible par les moyens locaux à disposition : sonorisation fixe de la mairie (place et RN 66), sonorisation portable mobile (véhicule sillonnant les rues),
 - ☞ Déclencher la sirène **5 coups pour avertir la population**.

Présence sur le site de distribution (salle des fêtes)

- **Poste 1 Accueil et information**
 - Mme Marjorie BOZZOLO, M. le Maire
 - ☞ Remettre les dépliants,
 - ☞ Information générale et orientation.
- **Poste 2 Accueil individuel et remise des documents à remplir**
 - Mme Eugénie CHEVREUIL, M. Arnaud ROCH
 - ☞ Remettre les fiches 11 et 12 selon la file,
 - ☞ Expliquer comment les remplir.
- **Poste 3 Retour des documents et enregistrement**
 - M. Sébastien COLIN, Mme Joëlle MOUGEL
 - ☞ Saisir dans le registre dédié les noms des personnes qui retirent les comprimés, en fonction des fiches 11 et 12,
 - ☞ Attribuer le nombre de comprimés à donner sur la fiche **suivant tableau 10)**
- **Poste 5 Remise des comprimés, ouverture des cartons**
 - M. Michel CLAUDEL, M. Bruno GUILBERT, M. Raymond CHERVIN
 - ☞ Donner le nombre de comprimés indiqué sur la fiche,
 - ☞ Compléter la fiche avec le nombre effectivement remis (**sur chaque partie**),
 - ☞ Découper le coupon et le joindre aux comprimés.

Soutien logistique général : M Pascal CLAUDEL





6) Fiche communale de récupération des comprimés d'iode au niveau du point focal

Code Postal / Nom de la Commune : 88540 BUSSANG

Dans le cadre du déclenchement préfectoral du dispositif départemental ORSEC Iode,

Je soussigné **M. Bachir AïD** représentant la Commune de BUSSANG,

Autorise à prendre en charge la récupération des comprimés d'iode stable allotis pour la commune nommée ci-dessus en vue de leur distribution auprès de :

Pharmacie des Arcades (2c Rue des Tilleuls 88160 LE THILLOT 03 29 25 00 42)

Personne responsable de la structure détentrice : Mme Marie-Lorraine HENRY

Nombre de boîtes de 10 comprimés à récupérer

182

Date :/...../ 20

Le Maire,

Bachir AïD

Signature du délégué communal :

Signature de la personne de la structure détentrice ayant remis les comprimés :



Coupon à conserver par la structure détentrice des comprimés

Lieu du retrait :

Jour et Heure du retrait :

Nombre de boîtes de 10 comprimés effectivement récupérées :

Nom de la personne de la structure détentrice ayant remis les comprimés :

Signature du délégué communal :

Signature de la personne de la structure détentrice ayant remis les comprimés :



7) Message d'alerte à diffuser par les moyens locaux (sonorisation mobile et médias)

A la suite de l'incident survenu à le..... 20 (date)

à..... (heure) et la probabilité de rejets radioactifs, le préfet des Vosges a décidé de déclencher le dispositif départemental ORSEC Iode.

Vous êtes invité à vous rapprocher de la mairie afin de connaître les modalités de distribution des comprimés d'iode stable.

Il vous est rappelé les conseils suivants :

- Afin de limiter un afflux important de population vers le site de distribution (salle des fêtes) il est demandé à chaque famille ou structure **qu'un seul représentant** vienne récupérer les comprimés d'iode.
- Après avoir obtenu les comprimés d'iode stables, restez confiné chez vous en fermant portes et fenêtres.
- Evitez tous déplacements.
- Restez à l'écoute de la radio France Bleu Sud Lorraine 102.00 MHz pour connaître les consignes à suivre.
- Evitez la consommation de produits alimentaires provenant de la zone contaminée.
- Attendez le signal de fin d'alerte des autorités pour sortir.

Pour plus d'information un numéro spécial d'information a été mis en place.

Il s'agit du

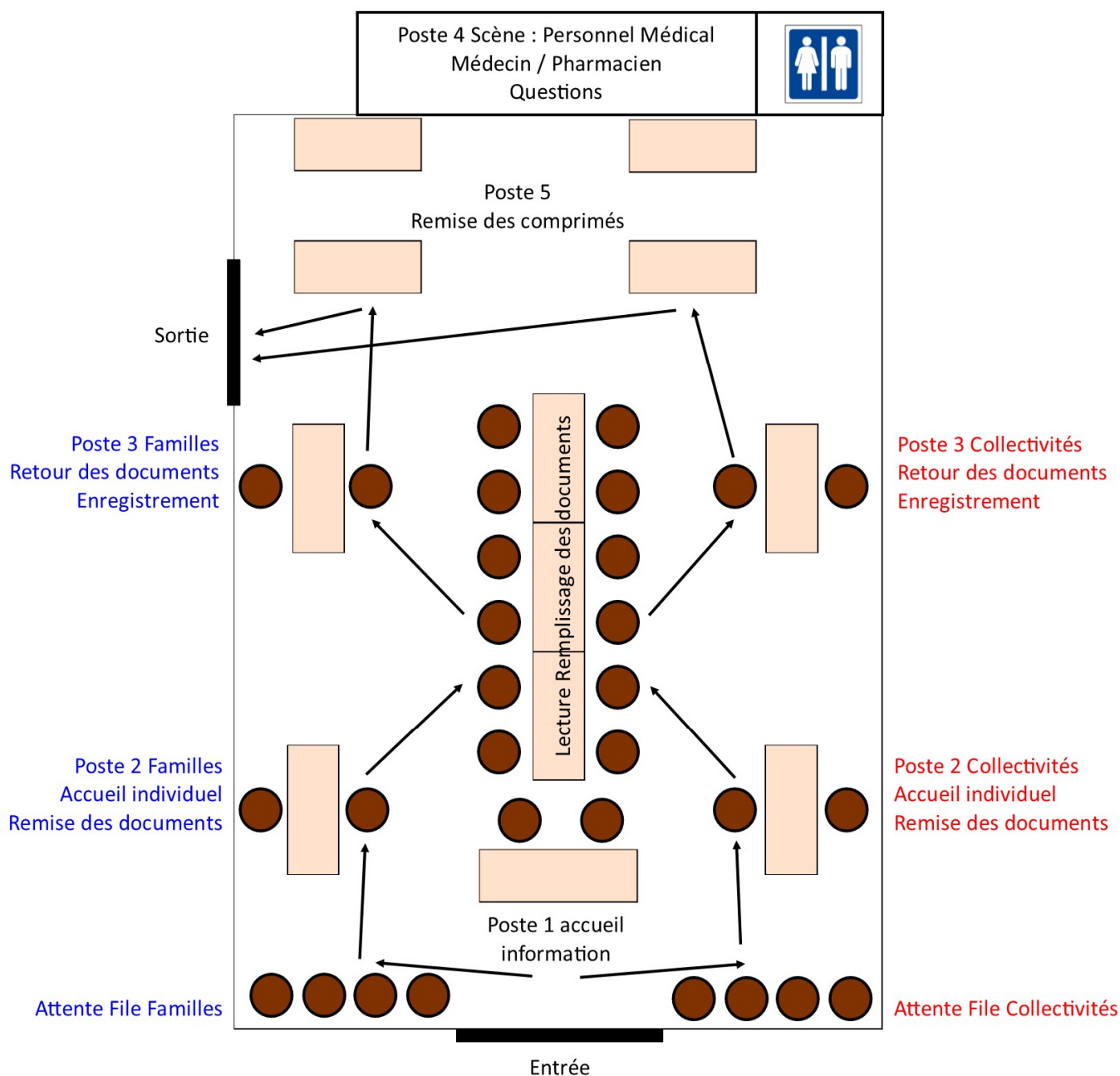
Date

Le Maire

Bachir AïD

8) Mise en place de la salle des fêtes, cheminement des administrés et files d'attente

- Installation des tables et chaises suivant plan joint.
- Récupération du kit matériel (carton) contenant affiches, ciseaux, stylos, registres d'enregistrement...) disponible en mairie.
- **Contacter les médecins et pharmaciens :**
 - Pharmacie des sources M Romain HENRY **03 29 61 50 43**
 - Maison de santé de St Maurice sur Moselle **03 29 25 16 28**





9) Fiche de distribution aux lieux d'accueil de jeunes déclarés

Un agent aura en charge la distribution des sites d'accueil des jeunes à prioriser. Des fiches « collectivités » seront remplies sur place.

Scénario 1 : Semaine de 8h à 18h hors vacances scolaires

- Ecole (40 enfants) puis accueil périscolaire (selon horaire)

Scénario 2 : Vacances scolaires : tableau à compléter le jour même en fonction des séjours déclarés Jeunesse et sport sinon procédure normale où un responsable se rendra au point de distribution.

Structure	Adresse	Nombres d'enfants accueillis	Nombre de comprimés à prévoir
Azureva	Rue de Larcenaire		
Centre de Damelevières	2 Route du Col du Page		
Gîte l'Evasion	31 Route de la Hutte		
ATC Gîte Maillard	20 Route des Champs Colnot		
Maison Familiale de Villers	6 Route des Champs Colnot		
Complexe du quartier (séjour)	8 Rue du Stade		



10) Tableau permettant la distribution des comprimés en fonction de l'âge et la composition des membres d'une famille

Attention

La distribution se fait par comprimé entier au niveau du centre de distribution communal

- Adulte et enfant de plus de 12 ans 2 comprimés de 65 mg
- Enfant de 0 à 12 ans 1 comprimé de 65 mg

Prise du ou des comprimés par la personne (varie avec l'âge)

- Adulte et enfant de plus de 12 ans 2 comprimés de 65 mg
- Enfant de 3 à 12 ans 1 comprimé de 65 mg
- Enfant de 1 mois à 3 ans ½ comprimé de 65 mg
- Enfant jusqu'à 1 mois ¼ comprimé de 65 mg

Les comprimés se prennent en une seule prise par voie orale dissout dans de l'eau ou du lait.

Tableau permettant la distribution de comprimés en fonction de la composition de la famille

Nb de comprimés		Moins de 12 ans										
		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
12 ans et plus	0	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
	2	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14
	3	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16
	4	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
	5	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20
	6	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22
	7	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24
	8	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26
	9	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28
	10	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30



11) Fiche à remettre à chaque adulte individuel ou représentant du foyer familial à son arrivée sur le lieu de distribution ou au domicile

A remplir par le représentant familial

NOM : Prénom :

Date de naissance : / /

Adresse :

Nombre d'adultes et d'enfants concernés par la distribution :

- Adultes (s)
- Enfant (s) de moins de 12 ans

A remplir par la personne assurant la remise des comprimés

- Nombre de comprimés à remettre (à remplir par l'agent poste 3)
- Nombre de comprimés remis (à remplir par l'agent poste 5)

Signature du représentant familial attestant la réception du nombre de comprimés indiqué ci-dessus :

Le bordereau ci-dessous est à remettre au représentant familial

✂

Madame, Monsieur,

L'ingestion de comprimés d'iode stable permet à la glande thyroïde de concentrer cet iode non radioactif et de limiter notablement l'exposition de cet organe aux iodes radioactifs lorsqu'ils sont inhalés.

Le fœtus de plus de trois mois, les nourrissons, les enfants et les adolescents sont les populations prioritaires car les plus sensibles au risque de cancer de la thyroïde.

Il vous a été remis comprimés (quantité de comprimés d'iode donnée) correspondant à la composition familiale déclarée et aux posologies correspondantes. Ces comprimés doivent être pris immédiatement par l'ensemble des membres de votre famille dès votre retour à domicile, **sur la base des posologies suivantes** (les comprimés peuvent être écrasés et mélangés à une boisson) :

- Adulte et enfant de plus de 12 ans 2 comprimés de 65 mg
- Enfant de 3 à 12 ans 1 comprimé de 65 mg
- Enfant de 1 mois à 3 ans ½ comprimé de 65 mg
- Enfant jusqu'à 1 mois ¼ comprimé de 65 mg



12) Fiche à remettre à chaque personne représentant d'une structure collective, à son arrivée sur le lieu de distribution ou à domicile

A remplir par le représentant de la collectivité

NOM : Prénom :

Fonction du représentant :

Adresse de la collectivité :

Nombre d'adultes et d'enfants présents dans la collectivité ce jour :

- Adultes (s)
- Enfant (s) de moins de 12 ans
- Enfant (s) de moins de 3 ans

A remplir par la personne assurant la remise des comprimés

- Nombre de comprimés à remettre (à remplir par l'agent poste 3)
- Nombre de comprimés remis (à remplir par l'agent poste 5)

Signature du représentant de la collectivité attestant la réception du nombre de comprimés indiqué ci-dessus :

Le bordereau ci-dessous est à remettre au représentant de la collectivité

✂

Madame, Monsieur,

L'ingestion de comprimés d'iode stable permet à la glande thyroïde de concentrer cet iode non radioactif et de limiter notablement l'exposition de cet organe aux iodes radioactifs lorsqu'ils sont inhalés.

La distribution s'adresse à l'ensemble de la population, sans distinction d'âge. Toutefois, les fœtus de plus de trois mois, les nourrissons, les enfants et les adolescents sont des populations plus sensibles au risque de cancer de la thyroïde.

Il vous a été remis **comprimés (quantité de comprimés d'iode donnée)** correspondant à la composition déclarée de votre collectivité et aux posologies correspondantes. Ces comprimés doivent être pris immédiatement par l'ensemble des membres de la collectivité dès votre retour, **sur la base des posologies suivantes** (les comprimés peuvent être écrasés et mélangés à une boisson) :

- Adulte et enfant de plus de 12 ans 2 comprimés de 65 mg
- Enfant de 3 à 12 ans 1 comprimé de 65 mg
- Enfant de 1 mois à 3 ans ½ comprimé de 65 mg
- Enfant jusqu'à 1 mois ¼ comprimé de 65 mg



13) Evaluation de la distribution

Commune de BUSSANG (Vosges)

Date

Population totale :

Nombre de comprimés distribués :

Nombre de comprimés restitués à la pharmacie (point focal) à l'issue de la distribution :

Difficultés rencontrées et observations :

.....

.....

Compte rendu à retourner à : Préfecture des Vosges, Service SIDPC

14) Notes

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....